

VARIATIONS NOTABLES ET COMMENTAIRES – COMPTES 2022

500 POLICE

500.3010.00	<p>Salaires</p> <p>La différence s'explique par le fait que le salaire du responsable du contentieux est transféré dans les traitements liés au Tribunal de police (510.3000.00). En effet, ce dernier s'occupe exclusivement des dossiers en lien avec cette entité.</p>	- 103'275.-
500.3010.01	<p>Indemnités nuit, piquet et inconfort de service</p> <p>Le personnel uniformé reçoit des indemnités pour le travail de nuit de CHF 6.- de l'heure entre 20h00 et 06h00. En sus de cela, le travail du weekend est indemnisé à hauteur de CHF 5.- de l'heure, entre le vendredi à 00h00 et le dimanche à 00h00. Comme en 2021, des patrouilles supplémentaires, notamment celles de la proximité, ont été nécessaires pour assurer les différentes missions confiées à la PRVC. Il est à noter que cette consigne a été augmentée de CHF 20'000.- dans le budget 2023.</p>	+ 62'938.-
500.3090.00	<p>Cours et formation</p> <p>Deux assistants de sécurité publique ont été engagés à la PRVC, suite à des démissions ou des transferts dans d'autres entités. Comme ces départs n'étaient pas planifiables, il a été nécessaire de former les nouveaux collaborateurs auprès de l'Académie de police de Savatan. Pour rappel, le prix de la formation pour les ASP se monte à CHF 10'000.- par personne.</p>	+ 24'491.-
500.3101.10	<p>Carburant véhicule</p> <p>L'augmentation du prix du litre des carburants dans le courant de l'année 2022 a eu un impact sur le montant budgétisé dans cette consigne.</p>	+ 24'115.-
500.3101.11	<p>Pneumatiques véhicules</p> <p>Les véhicules de la PRVC ont parcouru plus de kilomètres que les années précédentes, ce qui a nécessité de plus nombreux changements de pneumatiques durant l'année écoulée. Pour rappel, concernant les véhicules du police-secours qui sont en leasing, aucun frais n'est facturé lors des changements de pneus. De même, il a été constaté une augmentation des prix d'achat.</p>	+ 7'765.-
500.3110.01	<p>Achats téléphones, radios</p> <p>Le matériel à la disposition de la PRVC étant encore en bon état, il n'a pas été nécessaire de le changer durant l'année en cours.</p>	- 2'276.-
500.3111.00	<p>Achat d'installations</p> <p>L'achat du radar avait été, à l'origine, prévue en 2022. Or, pour des raisons de pénurie des pièces de rechange, ce matériel a dû être changé durant l'année 2021. La dépense a donc été effectuée dans le cadre du budget 2021 et non dans celui de cette année.</p>	- 22'809.-
500.3113.00	<p>Achat équipement informatique et électronique</p> <p>Le matériel informatique à disposition des collaborateurs était en bon état et n'a pas nécessité de changement en 2022.</p>	- 4'671.-
500.3120.00	<p>Energies, eau, eaux usées, électricité</p> <p>Cette consigne peut subir des variations importantes en fonction de l'énergie utilisée dans les locaux de la PRVC et des taxes perçues pour l'élimination des ordures. Elle ne peut donc pas être estimée avec précision, vu qu'elle dépend de plusieurs facteurs non planifiables.</p>	- 11'157.-

500.3130.07	<p>Conférences</p> <p>Le montant prévu dans cette consigne concerne le déplacement annuel, ainsi que le logement, pour la Société suisse des chefs des polices des villes. En 2022, il n'a pas été possible de s'y rendre. Le montant n'a donc pas été utilisé.</p>	- 1'300.-
500.3130.09	<p>Frais évacuation véhicule + location fourrière</p> <p>Cette consigne peut varier d'une année à l'autre, en fonction du nombre de véhicules en stationnement qui sont évacués lorsqu'ils créent un danger important pour la circulation.</p>	- 3'862.-
500.3130.10	<p>Prestations effectuées par des tiers</p> <p>Dans le cadre du déménagement des locaux de la PRVC à la gare de Sion, un montant de CHF 50'000.- avait été provisionné pour les frais d'étude (sécurité feu et sismique). Il n'a pas été nécessaire d'engager ce montant vu que le bail avec Postimmobilier a été signé. Dès lors, ce montant a été réparti dans la calcul du futur loyer.</p>	- 54'472.-
500.3132.00	<p>Frais de comptabilité, service RH et révision</p> <p>Les montants concernant la révision des comptes de la PRVC ont été provisionnés dans les comptes 2022. De plus, des prestations supplémentaires pour la comptabilité et les salaires ont été facturés par la fiduciaire suite à la démission de la responsable RH.</p>	+ 9'603.-
500.3132.02	<p>Frais accès dossiers police cantonale</p> <p>Lors des recherches de détenteurs de véhicules étranger, la PRVC doit passer par la police cantonale, laquelle refacture à la PRVC les frais de recherche. Grâce à un système de fichier mis en place par le responsable des services généraux en début d'année, la PRVC a pu économiser une partie des montants prévus au budget.</p>	- 18'498.-
500.3150.00	<p>Entretien du mobilier</p> <p>Il n'a pas été nécessaire d'utiliser l'entier du montant à disposition dans cette consigne étant donné que le mobilier à disposition de la PRVC était encore en bon état.</p>	- 1'925.-
500.3151.02	<p>Entretien et réparations véhicules</p> <p>De nombreux frais supplémentaires ont dû être engagés sur le véhicule Skoda qui s'approche des 250'000 kilomètres. La boîte de vitesse a dû être changée ainsi que de nombreuses pièces lors du service des 220'000 kilomètres. Ce véhicule sera changé dans le courant de l'année 2023.</p>	+ 17'586.-
500.3160.16	<p>Entretien cellules et locaux</p> <p>Cette consigne est directement liée aux nombres de mises en cellules effectuées. Elle peut donc varier d'une année à l'autre, ce qui rend compliqué une estimation précise du montant.</p>	- 2'461.-
500.3170.00	<p>Déplacements et débours</p> <p>Une partie des déplacements prévus en 2022 n'ont pas pu être réalisés.</p>	- 15'430.-

500.3320.00	<p>Amortissement facturés + 15'700.-</p> <p>Trois montants sont amortis sur ce compte, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - amortissement facturé par la ville de Sion (CHF 22'500.-) concernant des investissements réalisés en 2019 (enregistreur pour le fonctionnement de la centrale police et travaux préparatoires liés à la mise en place du système EPSIPOL) ; - achat d'un véhicule pour le transport de la signalisation acquis au mois de mai 2022 ; - amortissement du système EPSIPOL, lequel a été mis en place en 2020, et dont les frais sont pris en charge par la PRVC.
500.3602.01	<p>Parts de revenus amendes aux communes partenaires + 4'450.-</p> <p>La PRVC reverse aux communes partenaires le 50% des amendes encaissées sur leurs territoires respectifs, nonobstant les amendes délivrées suite à des contrôles à l'aide du radar dont la totalité du montant est conservé par la PRVC. Le montant peut donc varier d'une année à l'autre.</p>
REVENUS	
500.4260.00	<p>Indemnités assurance personnel + 245'076.-</p> <p>Les indemnités versées par les assureurs perte de gain pour les accidents ou maladies des collaborateurs ne peuvent pas être planifiées à l'avance et sont donc soumises à de fortes variations d'une année à l'autre. Au vu des montants reversés lors des deux derniers exercices, la consigne budgétaire a été augmentée de CHF 130'000.- dans le budget 2023.</p>
500.4270.00	<p>Amendes - 107'256.-</p> <p>Le montant planifié dans le cadre du budget 2022 se montait à CHF 3'000'000.- pour l'encaissement des amendes. Le facteur principal qui peut expliquer cette différence provient essentiellement du fait des départs, changements d'affectations et absences longue durée de certains collaborateurs (maladie ou accident) dévolus au contrôle du stationnement. Le montant se trouvant dans cette consigne correspond uniquement aux amendes encaissées sans passer par une procédure de recours. Si tel est le cas, la recette est alors imputée sur les frais administratifs du Tribunal de police (510.4210.01) qui accuse de ce fait une hausse des recettes de plus de CHF 270'000.-.</p>
500.4309.00	<p>Autres prestations + 41'612.-</p> <p>Les notifications de commandement de payer pour le compte des Offices de poursuites sont facturées à hauteur de CHF 21.- l'unité. Le nombre de poursuites introduites peuvent varier d'une année à l'autre, rendant cette rubrique difficile à estimer.</p>
500.4309.02	<p>Fourrière + 1'600.-</p> <p>Lors d'une mise en fourrière d'une automobile, les frais liés au dépannage sont refacturés au propriétaire du véhicule. Il n'est pas possible de planifier le nombre de véhicules concernés lors de la préparation du budget.</p>
500.4309.03	<p>Autorisation spéciale - 11'119.-</p> <p>Des autorisations spéciales sont délivrées par la PRVC pour le chargement et déchargement de marchandises dans des zones dépourvues de places de stationnement. En 2022, il y a eu moins de demandes pour ces cartes que les années précédentes.</p>

500.4309.05	<p>Autorisation de stationnement pour véhicule utilitaire</p> <p>L'introduction, en début d'année 2021 de la carte à gratter pour les véhicules utilitaires a permis de diminuer le nombre d'entreprise se présentant au guichet et d'avoir un système plus efficient lors des contrôles. Dans le budget 2023, le montant de la consigne a été augmenté de CHF 45'000.- au vu du succès de la vente de ces cartes.</p>	+ 55'498.-
500.4309.10	<p>Frais intervention police</p> <p>Les montants encaissés sur ce compte correspondent aux rapports effectués sur les infractions graves à la LCR au service des automobiles et de la navigation ou au ministère public, qui rétrocède à la PRVC le 1/3 de l'amende encaissée. Le solde correspond à la facturation des éthylomètres au responsable de l'infraction.</p>	+ 4'650.-
500.4309.15	<p>Recettes prestations effectuées pour des tiers</p> <p>Au contraire de l'année 2021, la PRVC n'a pas dû faire appel, pour le compte des villes, à des sociétés de sécurité privées pour assurer certaines manifestations ou rassemblements de jeunes. De ce fait, ces frais n'ont pas été refacturés aux municipalités.</p>	- 30'291.-
500.4612.00	<p>Sierre Collecte des recettes parcomètres</p>	+ 5'049.-
500.4612.01	<p>Sierre Collecte des recettes des parkings</p>	+ 13'308.-
500.4612.02	<p>Sierre Vente des vignettes de zone</p>	+ 3'220.-
500.4612.03	<p>Sierre Vente des vignettes Bellevue</p> <p>Pour un souci de lisibilité, l'entier des vignettes, que ce soit celles vendues pour les différents secteurs de la ville de Sierre ou celles de la Plaine Bellevue (parking Sierre et non HES-SO), ont été imputées dans la même consigne, soit la 500.4612.02. Pour le reste des encaissements, ces derniers sont dépendants de l'utilisation de l'espace public.</p>	- 5'000.-
500.4612.06	<p>Sierre secrétaire administrative</p> <p>Le taux d'activité de la secrétaire administrative qui est intégré à la PRVC, mais qui traite uniquement des dossiers en lien avec la commune de Sierre, a été augmenté de 10% suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'hébergement et la restauration (LHR). Son salaire, charges sociales et primes sont facturés en fin d'année à la ville. La différence s'explique par l'augmentation de son taux d'activité de 50% à 60% dès le mois d'octobre 2022.</p>	+ 10'319.-
500.4612.20	<p>Sion Aéroport</p> <p>Dès le mois d'octobre 2022, sur demande de la Municipalité de Sion, la PRVC a mis à disposition de l'aéroport de Sion un 0,5 EPT pour renforcer l'effectif sur place. Le montant correspondant au salaire a donc été facturé à l'aéroport.</p>	+ 18'750.-
500.4612.23	<p>Sion Impôt sur les chiens</p> <p>Certains propriétaires de canidés ne s'étaient jamais acquittés de l'impôt sur les chiens. Grâce à la base de données Amicus dans laquelle les détenteurs d'animaux doivent enregistrer leur canidé, la PRVC a pu retrouver plusieurs de ces détenteurs et ainsi facturer, avec effet rétroactif, les montants qui étaient dus à la ville de Sion.</p>	+ 10'064.-

510 TRIBUNAL DE POLICE

CHARGES

510.3000.00 **Traitements** + 79'269.-
Cette consigne était constituée du salaire du responsable des services généraux et de la secrétaire administrative du Tribunal de police. Par souci de lisibilité, le salaire du responsable du contentieux pour cette entité a également été ajouté. Il y a également lieu de noter que pendant trois mois, l'ancien responsable des services généraux a travaillé en collaboration avec le nouveau collaborateur afin de transmettre ses connaissances.

510.3000.01 **Indemnités** - 9'865.-
Les indemnités versées aux membres du Tribunal de police sont soumises à variation en fonction du nombre de séances organisées dans l'année.

510.3130.05 **Frais de poursuites** + 110'070.-
Les émoluments et frais de réquisitions de poursuites qui sont introduites par la PRVC sont avancées par cette dernière. Ces frais s'ajoutent ensuite à la créance et sont récupérés en cas de paiement par le débiteur. Le nombre et le montant des poursuites introduites sont sujettes à variation d'une année à l'autre et sont donc difficiles à estimer avec précision. Il est à noter également que l'entité du Tpol fonctionne maintenant avec l'entier de l'effectif, ce qui a permis de traiter les retards sur les poursuites.

REVENUS

510.4210.01 **Frais administratifs** + 270'916.-
Les frais d'intervention de police ainsi que les rapports sont directement facturés par le Tribunal de police, en sus des frais de dossiers. De plus, les frais encaissés concernant les mandats de répression, les mises à ban et les ordonnances pénales sont directement imputés sous cette consigne. Cela explique la différence importante entre le montant budgétisé pour l'année 2022 et les recettes encaissées.